



## CONSEIL MUNICIPAL

### Du 5 Juillet 2021 à 19 Heures

L'an deux mil vingt et un le 5 Juillet, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Hervé de SAINT-SEINE.

Présents : Cécile BLEIN, Sarah BOCKEL, Christel CHAUTEMPS, Brigitte PORCHEROT, Danielle SERRAVALLE, Richard DELAUME, Michel FOIN, Hervé de SAINT-SEINE, Léonard MEYER, Maxime RESSOUCHE

Procurations : Victorien FRISON donne procuration à Sarah BOCKEL, Charles FUCHEY donne procuration à Richard DELAUME

Excusé : Xavier PARIAT

Secrétaire de séance : Maxime RESSOUCHE

Est proposé au vote la validation du compte rendu du conseil municipal du 25 mai 2021.

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 12
------------	----------------	-----------

#### 2021-039- Finances – budget Général – Décision Modificative n°1

Objets : Crédits pour insuffisance de tie emprunt eauass

##### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
65888 (65) : Autres	25 783,34	7588 (75) : Autres produits divers de gestio	25 783,34
	<b>25 783,34</b>		<b>25 783,34</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>25 783,34</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>25 783,34</b>

Après avoir délibéré le Conseil Municipal vote par :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 12
------------	----------------	-----------

#### 2021-040 - Finances – Budget Eau Assainissement – Décision Modificative n°1

Objets : Crédits pour éch. emprunt du 01/07/2021

##### FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
658 (65) : Charges diverses de gestion coura	25 783,34	7588 (75) : Autres	25 783,34
	<b>25 783,34</b>		<b>25 783,34</b>
<b>Total Dépenses</b>	<b>25 783,34</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>25 783,34</b>

Après avoir délibéré le Conseil Municipal vote par :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 12
------------	----------------	-----------

### **2021-041 - Bail de chasse – Modification article II**

Le 21 septembre 2021, le conseil municipal a validé le bail de location du droit de chasse dans les bois communaux de la commune à l'association de chasse « Le Rallye ».

Il est proposé de modifier l'article II de ce bail en retirant l'obligation de délibérer annuellement sur le montant à fixer chaque année puisque, dans ce même article, il est prévu une augmentation annuelle de 2 %. L'article II du bail de location signé le 1<sup>er</sup> octobre 2020 s'écrit donc comme suit :

« Pour 2020, le montant annuel afférent à ce droit consenti est fixé à 2 600 € pour l'ensemble de la surface louée qui est approximativement de 420 ha, avec une augmentation annuelle de 2 % pour la durée du bail.

Le montant sera payable annuellement en une seule fois et d'avance le 1<sup>er</sup> mars sous forme d'un chèque libellé à l'ordre du Trésor Public. ».

Les autres articles restent inchangés.

En conséquence, Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres du conseil sur cette proposition.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal vote par :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 12
------------	----------------	-----------

### **2021-042 - Délégations du Conseil Municipal au Maire – Modification délibération n°2020-028**

Par délibération 2020-028 du 10 juillet 2020, le conseil municipal a donné délégations de pouvoirs au Maire.

Parmi celles-ci, il est mentionné que le Maire peut fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ; et que les augmentations de ces droits ne devront pas excéder 10 % par an.

Il est proposé aux membres du conseil de supprimer cette limite des 10 % pour les droits précités ainsi que pour les différents tarifs fixés par arrêtés.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal vote par :

Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 12
------------	----------------	-----------

### **2021-043 - Proposition par Mme Dinot – achat local municipal sis 7 rue de la Cour des Francs**

Madame Dinot est actuellement locataire d'un bâtiment communal BL7 et 438 sis 7 rue de la Cour des Francs à Bèze et y exerce une activité commerciale de restauration. Le coût de la location mensuel est de 226.92 €.

Par courrier du 25 juin 2021, elle souhaite acheter les murs « afin de développer son activité » sinon céder son fonds de commerce à la commune.

Monsieur le Maire précise qu'aucun montant n'est inscrit dans ce courrier et qu'il a donc dû le lui demander oralement. Sa réponse est 75 000 € pour l'achat des murs et le même montant pour la vente de son fonds de commerce.

En conséquence, il est proposé aux membres du conseil de se positionner sur les deux propositions de Mme Dinot :

Etes-vous d'accord pour la vente du bâtiment communal sis 7 rue de la Cour des Francs pour 75 000 € :

Après avoir délibéré le Conseil Municipal vote par :

Contre : 12	Abstention : 0	Pour : 0
-------------	----------------	----------

Etes-vous d'accord pour l'acquisition du fonds de commerce de Madame Dinot à hauteur de 75 000 € ?

Après avoir délibéré le Conseil Municipal vote par :

Contre : 12	Abstention : 0	Pour : 0
-------------	----------------	----------

Fin de séance à 20 h 10

**Le Maire,**

  


